

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 18-102**

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : CONVENTION DE PORTAGE  
EPFL - COTTAVOZ**

**Date de la convocation :** 13 septembre 2018

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 30 Votants : 33</p> <p><b><u>Résultat du vote :</u></b></p> <p>Pour : 26 Contre : 2 Abstention : 5</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b></p> <p>Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN</p>
--	--

**CONSIDERANT** la compétence économique de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse en matière de zone d'activité et notamment la zone artisanale Grange Venin

**CONSIDERANT** la DIA concernant la parcelle cadastrée AE N°1 d'une surface de 8 385 m<sup>2</sup> au lieudit « Grange Venin » sur la commune de Saint Laurent du Pont au prix de 150 000€



**CONSIDERANT** la préemption par l'EPFL pour le compte de la commune de St Laurent du Pont compétente.

**CONSIDERANT** l'intérêt économique et stratégique de cette parcelle dans le cadre de l'aménagement de la ZA Grange Venin compétence de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, l'EPFL établira la convention de portage avec la collectivité.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

- **ACCEPTE** les termes de la convention de portage avec l'EPFL pour la parcelle AE N°1 d'une surface de 8 385 m<sup>2</sup> au prix de 150 000€ pour une durée de 4 ans avec un remboursement par annuités constantes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Envoyé en préfecture le 28/09/2018
Reçu en préfecture le 28/09/2018
Affiché le 30/09/2018
ID : 038-200040111-20180928-18102-DE



Lé Président,



Denis SEJOURNE.